

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 12 décembre 2024.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Christian HOMMAND, Estèphe QUILLET, Xavier LEMETAIS, Benoit MORELLET, Catherine TRAINA.

Absents excusés : Azélie BOUGON, Isabelle INGLIN, Irène VOILLARD.

Secrétaire de séance : Benoit MORELLET

Membres en exercice : 11

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2024,

Le procès-verbal du 6 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération de demande de subvention au titre de la DETR : poteau incendie rue Oulgate

Monsieur le Maire expose que suite à l'envoi par les pompiers de la couverture DECI de l'ensemble de la commune, deux secteurs en zone 2 et 3 ne sont pas couverts.

Afin d'y remédier, la commune a implanté une bache incendie de 120m³, semi enterrée en zone 2 au niveau de la ferme Bonnemare sur le terrain de la ferme Quillet. Pour la zone 3, un poteau incendie est nécessaire à l'angle de la rue aux juifs et de la rue Oulgate. Pour ce faire un devis auprès de Véolia a été demandé pour un montant de 4 018.95€ HT, la commune sollicite une aide à hauteur de 40% au titre de la DETR soit 1 607,58€ HT avec un reste à charge pour la commune de 2 411,37€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire :

- *A déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour la pose du poteau incendie,*
- *A signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibération concernant le renouvellement de la convention avec la CCVN pour l'instruction des droits du sol (IDS)

L'instruction des autorisations d'urbanisme des communes adhérentes est assurée en prestation de service par la ville de Gisors dans le cadre d'un service mutualisé avec la Communauté de Commune du Vexin Normand. La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2024, la CCVN, la ville de Gisors et les communes membres ont souhaité prolonger ce fonctionnement en renouvelant une nouvelle convention de 2025 à 2027.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'accepter le renouvellement de la convention avec la CCVN de 2025 à 2027 pour l'instruction des droits du sol (IDS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire :

- *A signer le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Vexin Normand pour l'instruction des droits du sol pour la période de 2025 à 2027.*

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. Délibération sur le choix de l'architecte et dépôt de subvention

Par délibération en date du 17 septembre dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Or, un membre du groupement s'est avéré en défaut de cotisation fiscale, sans visibilité de régularisation immédiate. Il a été décidé d'abandonner cette consultation, ayant informé les candidats non retenus du nom de l'attributaire.

A cette fin, une nouvelle procédure de passation a été utilisée : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, a été engagée avec l'envoi d'un avis d'appel public à concurrence au BOAMP en date du 5 novembre 2024.

La limite de réception des plis était fixée au 26 novembre 2024. 12 plis dématérialisés ont été réceptionnés dans les délais réglementaires. L'analyse des offres reçues a été réalisée par le Cabinet CICLOP, sur les bases des modalités d'analyses

définies au règlement de consultation, et transmises le 12 novembre 2024.

Il est précisé également au conseil municipal que la Région était contrainte de réduire de 15% l'enveloppe dédiée à chaque contrat de territoire. Nous attendons un courrier de Monsieur Rassaërt, président de la Communauté de Communes du Vexin Normand afin de confirmer à chaque commune cette réduction d'enveloppe financière et l'impact sur les projets.

Sur la base de l'analyse des offres, il est donc proposé au conseil municipal de retenir l'offre du groupement MVT ARCHITECTES, pour un montant global de rémunération de 94 800 € HT, soit 113 760 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement de maîtrise d'œuvre représenté par son mandataire l'agence MVT ARCHITECTES,*
- *Approuve le montant global du marché de maîtrise d'œuvre de 94 800 € HT,*
- *Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle, toutes dépenses confondues au montant de 1 357 380 € HT*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*
- *Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des organismes susceptibles de participer au financement, afin d'inscrire cette opération à un programme subventionné,*
- *Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention relatifs au projet.*

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5. Voirie : arrêté pour le sens interdit rue de la messe

Chaque maire détient la compétence de pouvoir de police dans sa commune. La réglementation leur impose également d'établir un arrêté municipal pour la pose des panneaux de circulation.

Il est indiqué aux membres du conseil municipal qu'un arrêté sera créé afin que chaque riverain respecte le sens interdit rue de la messe.

6. Questions diverses

-Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les vœux de la commune auront lieu le samedi 11 janvier 2025 à 11h30 salle des associations. Ces vœux seront suivis d'un pot de l'amitié.

-Les dates des prochains conseils municipaux sont proposées et retenues comme suit avec un horaire souhaité par les membres du conseil présents à 20h :

* mardi 4 février 2025,

* mardi 17 juin 2025,

Il sera demandé une confirmation pour le conseil d'avril concernant le vote du budget sur le choix du mardi 8 ou mercredi 9 avril à 19h, ainsi que la mise en place des commissions finances le mardi 25 ou mercredi 26 février et le mardi 11 ou le mercredi 12 mars. Madame Tarpent, conseillère aux décideurs locaux de la Trésorerie, viendra le lundi 17 mars à 9h30 pour finaliser le budget 2025.

-Pour information, la Compagnie du (S)ilence proposera à nouveau une représentation théâtrale sur Molière le samedi 17 mai à 20h30 salle des associations à Gamaches en Vexin.

- La Communauté de Communes du Vexin Normand a décidé de créer une marque de territoire. Afin de mettre en valeur les communes dans une exposition « les 39 », ils demandent de fournir des objets, photos représentant chaque commune. Des photos représentant le mieux Gamaches en Vexin ont été envoyées aux membres du conseil municipal, il a été retenu une photo de l'église avec la place.

-La carte de vœux de la commune sera distribuée prochainement, le visuel a été réalisé par Emmanuelle LEMETAIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.